

BUREAU SYNDICAL

7 juin 2023

CE QU'IL FAUT RETENIR →

MOBILISATION DU SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE DANS LE CADRE DU DOSSIER UNESCO

Le projet de candidature pour une inscription des côtes-du-rhône septentrionales sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO a été initié et développé à partir de contributions de terrain, des singularités des huit appellations et d'une série d'intuitions sur la thématique comme sur le territoire. Le projet est porté par Bruno DELAS et des viticulteurs des Rives du Rhône. Suite à une présentation du projet, le Syndicat Mixte des Rives a été sollicité pour co-financer des travaux.

En effet, une première étape de préfiguration du dossier en vue d'un dépôt au cours de l'année 2024 auprès du Ministère de la culture est lancée. Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône pourrait abonder financièrement à hauteur de 15K€ en 2023 et 15K€ en 2024 pour cette première phase. Dans ce cadre, le syndicat mixte des Rives du Rhône prendrait en charge le financement de l'étude d'opportunité.

D'autres actions seront accompagnées techniquement dont l'organisation de *l'inventaire* préalable au dossier de candidature et des actions lors des prochaines journées du patrimoine 2023.

PREPARATION DE L'AVIS DU SMRR DANS LE CADRE DE LA REVISION DE LA CHARTE DU PNR DU PILAT

Rédigée pour 15 ans, validée par tous les acteurs du territoire et porteur d'ambitions fortes, la nouvelle charte du Parc Naturel Régional du Pilat va devenir un document fondateur pour notre territoire lorsqu'elle sera approuvée. Cette dernière vient prendre la suite d'une précédente charte qui a pleinement rempli ses objectifs et qui a su fédérer les acteurs du territoire.

Les lois Grenelle II (2010) puis ALUR (2014) ont instauré un rapport singulier entre les deux documents Charte du PNR et SCOT. Si le SCOT demeure le document intégrateur de la Charte de Parc Naturel Régional du Pilat, faisant ainsi écran à l'opposabilité directe de la Charte aux PLU/PLU(i) des Communes ou des Communautés, il revient en effet au SCOT des Rives du Rhône de transposer les dispositions pertinentes de la nouvelle charte de Parc. Les nombreux bouleversements en cours sur le territoire, principalement liés aux effets du changement climatique, obligent à l'affirmation d'une ambition forte dans la rédaction de cette nouvelle charte. Les élus du SCOT des Rives du Rhône partagent une double nécessité :

- Faire preuve d'audace et d'intelligence collective pour faire de cette nouvelle charte « climatique » un véritable projet de territoire à l'échelle du Parc Naturel Régional du Pilat, gage de qualité et de partage entre toutes les parties prenantes ;
- Limiter les contraintes qui viendraient « surenchérir » des cadres réglementaires déjà pesants et souvent peu adaptés au contexte territorial propre au PNR du Pilat.

Le présent avis, qui ne revêt pas de caractère officiel puisque la procédure de révision de la charte du Parc ne prévoit pas, à proprement parlé, de consultation des Personnes Publiques Associées, a fait l'objet d'échanges politiques et techniques au cours du premier semestre 2023 à l'échelle des Rives du Rhône.

ATELIER PARTICIPATIF DANS LE CADRE DE L'ETUDE SUR LES MODELES ECONOMIQUES DES RIVES DU RHONE – ETUDE REALISEE PAR MAGALI TALANDIER ET MANON LOISEL

Suite à la présentation des éléments de diagnostics quantitatifs par Magali Talandier lors de la dernière conférence économique des Rives du Rhône en mai dernier à la suite du Bureau Syndical, Manon Loisel qui copilote cette étude a réalisé un travail qualitatif complémentaire avec :

- Des entretiens individuels avec des entreprises, acteurs économiques du territoire
- Un travail de revue de presse historique sur les sujets économiques à l'échelle des Rives du Rhône
- Un atelier avec une quinzaine de techniciens des EPCI du SCOT

Quelques rappels préalables issus de la première restitution du mois de mai :

Avec un taux d'emplois industriels (qualifiés d'emplois productifs) supérieur à 22%, les Rives du Rhône constitue une forme de Métropole productive entre les métropoles/agglomérations de Lyon, Grenoble, Saint-Etienne et Valence. La spécialisation industrielle du territoire est liée à un ensemble de secteurs productifs : la pharmacie, l'automobile, les produits minéraux, les meubles, l'industrie chimique, la fabrication d'équipements électriques, le textile, le caoutchouc et plastique, l'IAA, « autres industries manufacturières » (très souvent en lien avec la santé) ... La diversité des secteurs est un réel atout pour le territoire. A l'échelle des Rives du Rhône, plus encore qu'au niveau de chaque EPCI, l'enjeu principal est de se positionner comme un territoire stratégique pour la réindustrialisation de l'Europe et de la France. La question du potentiel d'économie circulaire peut être posée et pourrait être couvert à travers l'un des ateliers de l'AMI. La diversité industrielle est le fruit d'une complémentarité entre les différents EPCI (l'automobile à Annonay, le meuble et les autres activités manufacturières (Maroquinerie, santé) en DrômArdèche, la papeterie à Vienne Condrieu agglomération, la chimie sur Entre Bièvre et Rhône, etc.

Le modèle de développement économique du SMRR doit être pensé et soutenu à 360 degrés, en croisant de manière transversale les enjeux suivants :

- Affirmer et se positionner sur les nouvelles dynamiques industrielles dans une logique d'écosystème ;
- Maintenir l'accompagnement et l'essor de l'économie résidentielle ou économie de proximité, essentielle pour le territoire (résilience, accueil des nouvelles populations) ;
- Développer l'Economie Métropolitaine Ordinaire au service de l'industrie ;
- Proposer, en lien avec la création de France Travail, la mise en place d'un accompagnement « sans couture » entre l'ensemble des partenaires de l'emploi, des formations et les entreprises ;
- Incarner une trajectoire de décarbonation à grande vitesse des grands sites industriels émetteurs de CO2 (plateformes chimiques Osiris et Saint-Clair-du-Rhône/Les Roches de Condrieu, Saïca Paper à Laveyron...) ;
- Devenir un démonstrateur d'une sobriété foncière et hydrique compatible avec le développement des activités productives.

Lors de l'atelier du 7 juin, les élus du Bureau ont travaillé sur les 5 axes suivants :

- 1/ Virage industriel et sobriété foncière / *Comment concilier croissance et sobriété dans l'usage des ressources ?*
- 2/ Virage industriel et vulnérabilité économique / *Quels mécanismes assurantiels adopter ?*
- 3/ Virage industriel et accueil de la population / *Comment augmenter les services ?*
- 4/ Virage industriel et acceptabilité / *Comment gérer la conflictualité que génère certains projets ?*
- 5/ Virage industriel et gouvernance / *Quelles sont les alliances à renforcer ?*

PROCHAIN BUREAU →

MERCREDI 5 JUILLET A 9H A VIENNE

PROCHAIN CONSEIL SYNDICAL 4/10/2023

À propos du Syndicat Mixte des Rives du Rhône

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) a pour vocation première l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et sa traduction dans un projet de territoire qui compte 280 000 habitants sur un ensemble de 152 communes, à cheval sur 5 départements (Ardèche, Drôme, Isère, Loire et Rhône). Le SMRR accompagne les EPCI et les communes dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques en lien avec le projet de territoire à grande échelle (aménagement/urbanisme, habitat/logement, sobriété foncière et énergétique, mobilités/déplacements, économie/commerce, environnement/biodiversité). Le projet de territoire des Rives du Rhône est labellisé Territoire Engagé pour la Nature.